

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 279

présenté par

Mme Valentin, Mme Anthoine, Mme Bonnivard, M. Cattin, M. Deflesselles et M. Lorion

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 8, après la seconde occurrence du mot :

« part, »

insérer les mots :

« les territoires touchés par la fracture territoriale et »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le creusement des inégalités entre les territoires n'a jamais été aussi important.

La crise des gilets jaune a aussi été une crise des inégalités entre les territoires. Entre ceux qui ont accès au bénéfice de la mondialisation et ceux qui sont laissé sur le bord de la route.

Accès aux soins, mobilité, accès à l'éducation sont autant de sujets qui touchent nos territoires trop souvent oubliés.

C'est pourquoi cette agence nationale à la cohésion des territoires doit prendre en compte ces enjeux et doit cibler ses actions prioritairement sur ces territoires.